



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 25 août 2022

Pont de Dzoumogné : point de situation

Depuis l'incendie volontaire qui a dégradé le pont de Dzoumogné en juillet dernier, les services de l'État, épaulés par le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), travaillent sur une solution pour remplacer l'ouvrage qui fait l'objet d'une forte limitation d'utilisation avec une interdiction pour les véhicules de plus de 3,5 T d'emprunter ce passage.

Le CEREMA et l'État ont travaillé en prenant comme hypothèse initiale de réaliser un nouveau pont provisoire à double sens de circulation avec cheminement piéton sécurisé.

Il s'avère qu'après les expertises menées, les analyses réalisées, le choix de cette option n'est pas réalisable notamment pour les raisons suivantes :

- L'emprise, pour ce type d'ouvrage, nécessiterait, a minima, de démolir et reconstruire sur un autre emplacement, à trouver, le poste de refoulement d'eaux usées situé dans le village de Dzoumogné. Ces travaux ne pourraient être réalisés dans des délais inférieurs à deux ans.
- Le pont actuel de Dzoumogné supporte 7 réseaux majeurs qui desservent le secteur, que ce soit en eau potable, en évacuation des eaux usées mais également électrique (haute tension) et en fibre optique. Le dévoiement de ces réseaux nécessiterait là aussi des délais de prises en compte et de réalisation très importants et qui ne sont pas maîtrisés.

Face à ces contraintes temporelles et à la nécessité de pouvoir trouver une solution rapide pour rétablir notamment la continuité du transport scolaire qui restera pénalisé tant qu'il n'y aura pas de nouvel ouvrage, le travail commun réalisé par le CEREMA et l'État a convergé sur la seule solution opérationnelle et réalisable dans un délai contraint, à savoir faire venir un **Viaduc Métallique Démontable d'1 voie et de plus de 30 m de long** qui permettra :

- d'éviter de déplacer les réseaux existants ;
- de rétablir la circulation sur cet axe tout en offrant la possibilité désormais d'un passage des poids lourds jusqu'à 44 T (alors qu'il était limité à 19 T jusqu'à début juillet).

Cette option a nécessité des expertises complémentaires conduites notamment au cours des nuits du week-end du 20 et 21 août et qui en ont **confirmé la faisabilité**.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En parallèle, compte tenu des délais très longs (début 2023) d'acheminement de ce type d'ouvrage depuis la métropole, une solution a été trouvée en mobilisant un ouvrage actuellement disponible à La Réunion. Celui-ci pourra être acheminé à Mayotte, avec les moyens de transports routiers exceptionnels adéquats, dans le courant du mois de septembre et mis en place dans **l'objectif de rétablissement du trafic sur cette voie d'ici la fin des vacances scolaires d'octobre.**

En parallèle, **les travaux de la déviation de Dzoumogné prévus cette année débuteront début septembre** avec la première phase qui consiste à la réalisation du giratoire en amont du projet. À l'issue des travaux de cette déviation qui permettra de ne plus utiliser le pont temporaire, un nouvel ouvrage sera réalisé en lieu et place du pont Bailey actuel.

Prise en compte des élèves

Devant l'impossibilité pour les transports scolaires de pouvoir emprunter le pont de Dzoumogné en sécurité et dans l'attente d'une solution permettant le rétablissement du passage des bus, les services de l'État, le Conseil Départemental de Mayotte et Transdev en lien avec le Rectorat ont travaillé sur une solution provisoire. Celle-ci consiste à déposer les élèves qui empruntent alors un cheminement sécurisé et éclairé pour franchir la rivière et qui remontent ensuite dans un autre bus qui les amène à leurs établissements selon le schéma suivant :



Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le passage ainsi aménagé est sécurisé par :

- un éclairage public est présent tout au long du cheminement,
- les forces de l'ordre ainsi que les personnels Transdev et accompagnants sont présents de chaque côté des aires de retournement,
- les navettes sont destinées à prendre en charge tous les élèves et ainsi éviter tout passage à pied par le pont actuel ou dans le village de Dzoumogné.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976